

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 0060370

Optique

Autres

Maladie  Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 12905

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : Benjelloun Tawini Achraf

Date de naissance : 08.04.1987

Adresse : Avenue Mohamed Ben Souda

Tél. 066197922

Total des frais engagés : 476,60 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. Mohamed EL-HOUARI**  
PEDIATRE  
Spécialiste diplômé de la Faculté de Paris  
75 Bd AL Massira Al Khadra-Casablanca

Date de consultation : 25 MAI 2022

Nom et prénom du malade : Benjelloun Tawini Ghali

Age : 36,820

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Respiratoire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 25 MAI 2022

Signature de l'adhérent(e) : 

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25 MAI 2024	Opérations chirurgicales	1	300,00 DH	 <b>Dr. Mohamed EL-HOUARI</b> <b>RADIATRICE</b> Spécialiste diplômé de la Faculté de Paris Bd Al Massira Al Khadra-Casablanca Tel: +212 52 57 56 - 05 22 09 57 54

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Commissionné	Date	Montant de la Facture
 <b>Dr BENCHEROUN Driss</b> 83, Bd. Massira Al Khadra Tél: 09 22 23 19 28 - Casab.	25/05/2022	176,60 DH

## **ANALYSES - RADIOPHARMACIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

## **[Création, remont, adjonction]**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

PPV: 30, 10 DH  
LOT: 644523  
PER: 01/2023

MEDECINE  
PEDI

Toxicologie et Phar

## Asthme d'

Membre de la soc  
de Pédiat

SUR RENDEZ-VOUS

الدار البيضاء في ..... ٢٥/٥/٢٠٢١ Casablanca, le

LOT 14938/FC31  
11/2023 PPG 95.00

81

2

## أض الأطفال

مراض التسمم و بحث الأدوية

## أمراض الربو للأطفال

عضو في الجمعية الفرنسية لطب الأطفال

بالموعد

## Bewelloun Tourism Guide

80, 10 (1) ~~chromatid~~ 250000  $\frac{1.0 \times 3}{1.140}$

$$30^{\circ} (2) \quad \frac{3.0 \text{ N}}{1.20 \text{ N}} = 1.25 \text{ light yr}$$

25,50 (3) copulosed 250 mg 3V  
mg to mi 1/16

95,00  
Total 176,00  
Dr BENCHEROUN Driss  
83, Bd. Massira Al Khadra  
Casablanca 22 57 99 57 99  
PHARMACIE AL AYADIA  
Invois du 14/04/2011  
Mohamed EL HOUARI  
PHYSIATRE  
Liste diplômé de la Faculté de Paris  
Al Khadra-Casablanca  
22 57 99 57 99  
SV

75 شارع المسيرة الخضراء - الدار البيضاء،<sup>الخليق</sup> Bd Al Masa'ir، العيادة : 0522 99 57 38 / 0522 99 57 39

75, Bd Al Massira Al Khadra - Casablanca

Téléphone : C. : 05 22 99 57 38 / 05 22 99 57 39 - Fax : 05 22 99 57 40